

L'école inclusive :

Service Ecole Inclusive

PIAL

- Circulaire de rentrée 2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

- Vadémécum

https://cache.media.education.gouv.fr/file/23/38/1/ensel816_annexe_1135381.pdf

- Le PIAL, qu'est-ce que c'est ?

<https://www.education.gouv.fr/cid142647/ecole-inclusive-le-pial-qu-est-ce-que-c-est.html>

- Dossier de presse « Pour une rentrée pleinement inclusive »

https://cache.media.education.gouv.fr/file/06_-_juin/29/7/2019_DP_ecole_inclusive_1137297.pdf



L'école inclusive :

DSDEN - Service Ecole Inclusive (SEI)

→ Cellule d'accueil
& d'écoute

→ Gestion des
AESH

→ PIAL



CELLULE D'ACCUEIL

Courriel : cellule.accueil.ecoleinclusive68@ac-strasbourg.fr

Téléphone : 03 88 23 39 68

lundi-mardi-jeudi-vendredi : de 13h30 à 17h

mercredi : de 9h à 12h

Accueil physique:

DSDEN 68 – Service AESH
52-54 avenue de la République
BP 60092
68000 COLMAR CEDEX

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h



Le PIAL : Quels Objectifs ?

Coordonner les moyens d'accompagnement à une échelle locale pour répondre à **plusieurs objectifs**

Disposer de plus de **souplesse** et de **flexibilité** dans l'organisation de l'accompagnement

Disposer d'une plus **large ouverture partenariale** avec les acteurs locaux

Disposer d'une plus large **autonomie** dans **les choix et les modalités pédagogiques** de l'accompagnement

Disposer de **la présence des agents** (AESH) au sein de l'école (concertation - coordination)

Une **professionnalisation** des accompagnants

Lancement du PIAL : rentrée 2019

Une gestion technique des accompagnements

Avant la RENTREE

Pré-affectation des AESH sur le secteur du PIAL

Pendant la RENTREE

Répartition et mise en œuvre des accompagnements dans les écoles, les classes.

Tout au long de l'ANNEE

Organisation des accompagnements pour tenir compte de l'évolution des besoins des élèves accompagnés.

Une gestion qualitative des accompagnements

A la RENTREE

Accueil des AESH dans les écoles

[Doc : Accueillir un AESH dans l'école](#)

Organisation d'une rencontre famille / enseignant / AESH

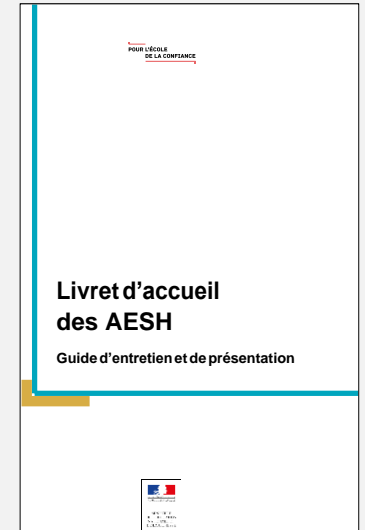
Après la RENTREE

Mise en œuvre d'une réflexion collective au sein des équipes pédagogiques (outillée)

Mise en œuvre de l'aide humaine

Le service de l'école inclusive (SEI)

- Affecte les AESH en fonction des notifications d'aide humaine et des besoins remontés par les directeurs d'école et les chefs d'établissement.
- Gère les AESH (carrière, formation...)
- Organise la cellule d'écoute



L'IEEN ou le chef d'établissement

- Pilote le PIAL à l'échelle locale
- Informe les équipes du fonctionnement du PIAL
- Désigne le coordonnateur du PIAL et en assure le pilotage global
- Recueille les besoins en AESH
- Transmet les besoins au service de l'école inclusive (SEI) rattaché à la DSDEN

Mise en œuvre de l'aide humaine

Le coordonnateur du PIAL

- Gère, coordonne et module les emplois du temps des AESH en partenariat avec les enseignants et l'ERSEH, sous la responsabilité du directeur ou du chef d'établissement
- Fait évoluer les emplois du temps en fonction de l'évolution des besoins des élèves en situation de handicap
- Informe et forme les équipes pédagogiques et AESH des PIAL en tant que personnel ressource
- Gère le vivier des PIAL

Le directeur d'école avec l'équipe pédagogique

- Accueille les AESH nouvellement nommés
- Reçoit les familles en situation de handicap en entretien en début d'année
- Fait évoluer les emplois du temps en fonction de l'évolution des besoins des élèves en situation de handicap
- Met en œuvre les réponses adaptées aux besoins de l'élève au sein de la classe et de l'école (aide humaine, pédagogique, éducative) dans le respect du PPS de l'élève.

Bénéfices du PIAL

Bénéfice pour les élèves

- Une réponse concertée adaptée à ses **besoins**
- **Un meilleur suivi du parcours de l'élève**
- Un chemin accompagné vers **l'autonomie**

Bénéfice pour tous les enseignants et l'établissement

- Un travail en équipe et un gain en compétences
- Des **aides et ressources** pour l'école
- Une coordination de l'AESH pour **l'accompagnement de plusieurs élèves** sur un même temps de classe

Bénéfice pour les AESH

- Appartenance affirmée à la communauté éducative
- Une diversité des modes d'intervention
- Une évolution possible des **emplois du temps des AESH** en fonction de l'évolution des besoins des élèves

Bénéfice pour les familles

- Une **sécurisation** des parcours : **construction d'un parcours de qualité** pour leur enfant.
- Une coopération et un dialogue renforcés: leur rôle dans la coéducation est réaffirmé

ACCUEIL DES PARENTS ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES



- **Réunions de pré-rentrée** : information aux équipes éducatives en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap par les IEN et les chefs d'établissement
- Dès la pré-rentrée (avant les congés d'automne), **un entretien** est organisé avec :
 - La famille
 - L'enseignant de la classe ou le professeur principal
 - Le ou les AESH (lorsque l'élève est accompagné)

ACCUEIL DES PARENTS ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES



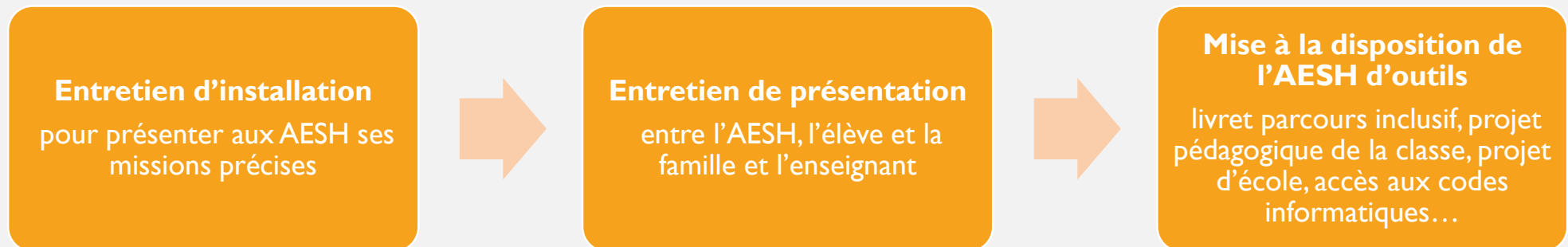
- Mise en place d'un **livret parcours inclusif** :
 - en présence des parties concernées, afin de rassurer l'élève et ses parents
 - avec premières adaptations ou toute autre disposition

Contributions possibles : RASED, service de santé scolaire, services sanitaires ou médico-sociaux, services sociaux, partenaires associatifs, MDPH...

Le Livret pourra comprendre : le GEVASCO; le document de mise en œuvre du PPS (annexe circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016); tout document utile au parcours...)

RENFORCEMENT DE L'APPARTENANCE DES AESH À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE


- L'AESH accompagne un élève notifié ; est membre à part entière de la communauté éducative (inclusion primordiale) ; recrutement par le service de gestion RH ; **contrats signés sur 3 ans (CDD) sur 41 semaines annuelles** .
- Formation revue : hors temps scolaire
- Modalités d'accompagnement de l'élève fixées par enseignants et personnels de direction
- Dès l'affectation, accueil de l'AESH organisé par **le directeur** :




OUTILS POUR L'ACCUEIL


- <https://eduscol.education.fr/cid142655/pour-une-ecole-inclusive.html>



À destination du directeur d'école



Télécharger le guide  ["Accueillir un AESH dans l'école. Guide d'entretien et de présentation"](#)

À destination des AESH




Télécharger le guide  ["Livret d'accueil des AESH. Guide d'entretien et de présentation"](#)